

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE

SOPOTY15 / SOPOTY5B

1/17

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 05/ France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE**Code du produit** 85849341**Numéro d'AMM** /**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation** Engrais organo-minéral solide NF U 42-001 avec additif agronomique NF U 44-204 Engrais (REACH PC12) NPK 4-6-10 avec MgO (2) et Osiry[®] (1,2%) (AMM N°1030003)**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France
+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence****ORFILA INRS Centre Antipoison** 01 45 42 59 59**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

2/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

Mentions d'avertissement : Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

Mentions de danger :

Pas de mentions de danger nécessaires.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310 EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Mentions supplémentaires :

Pas de mentions supplémentaires nécessaires.

Étiquetage supplémentaire :

Pas d'étiquetage supplémentaire nécessaire.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

3/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non concerné.

3.2 Mélanges

Pas de substances apportant un danger au sens du Règlement CLP 1272/2008/CE.

A base de :

- Tourteaux végétaux ;
- Pulpes de fruits compostés ;
- Protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 (poudre de plumes, d'os et de viandes hydrolysées) ;
- Carbonate de magnésie ;
- Stimulateur racinaire Osiryl®.

Autres informations

Pas d'autres informations.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou rougeur persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

4/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

Ingestion Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'informations disponibles.

Traitement Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens appropriés Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.

Moyens inappropriés Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dégagement possible de vapeurs de type NH₃, SO₂.
Le produit n'est pas combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
Appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires Refroidir les emballages de produit en les aspergeant d'eau. Rester en amont des flammes.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

5/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions pour les non-secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes pour le confinement**

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire afin d'éviter la formation de poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer à l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils

Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques**Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

6/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de l'humidité. Manipuler à l'abri du vent.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas d'informations disponibles.

Mesures d'hygiène

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le récipient bien fermé, hors de portée des animaux domestiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux appropriés

Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Engrais organo-minéral solide. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

7/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

Pour les composants :

Poussières réputées sans effet spécifique VLEP 8 heures = 10 mg/m³ (inhalable)
VLEP 8 heures = 5 mg/m³ (fractions alvéolaires)**Autres informations :**

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique****Contrôles techniques appropriés** Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.**Équipement de protection individuelle**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Eviter l'inhalation prolongée de poussières. En cas d'exposition prolongée, il est recommandé de porter un masque conforme à la norme NF EN 149.**Protection des mains** Port de gants appropriés. Se laver soigneusement les zones exposées à l'eau et au savon.**Protection des yeux** Eviter le contact avec les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166 lors d'une exposition prolongée.**Protection de la peau et du corps** Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau empêchant la pénétration de poussière est recommandé.**Protections thermiques** Pas d'informations disponibles.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement****Contrôles pour la protection de l'environnement** Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

8/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|---------------------------------|
| Aspect | Solide, miettes. |
| Couleur | Brun foncé. |
| Odeur | Spécifique - fumier de mouton. |
| Seuil olfactif | Pas d'informations disponibles. |
| pH | 6,5. |
| Point de fusion / point de congélation | > 100°C. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas d'informations disponibles. |
| Point éclair | Pas d'informations disponibles. |
| Taux d'évaporation | Pas d'informations disponibles. |
| Inflammabilité (solide/gaz) | Pas d'informations disponibles. |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'informations disponibles. |
| Pression de vapeur | Pas d'informations disponibles. |
| Densité de vapeur | Pas d'informations disponibles. |
| Densité relative | 0,75 – 0,80. |
| Solubilité dans l'eau | Partiellement soluble. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas d'informations disponibles. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'informations disponibles. |

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

9/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Température de décomposition | > 100°C |
| Viscosité dynamique | Pas d'informations disponibles. |
| Propriétés explosives | Pas d'informations disponibles. |
| Propriétés comburantes | Pas d'informations disponibles. |

9.2 Autres informations

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | Pas d'autres informations disponibles. |
|----------------------------|--|

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

| | |
|--------------------------------|---|
| Décomposition thermique | Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|--------------------------------|---|

10.2 Stabilité chimique

| | |
|---------------------------|--|
| Stabilité chimique | Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|---------------------------|--|

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|---------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'informations disponibles. |
|---|---------------------------------|

10.4 Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|--|
| Conditions à éviter | Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
|----------------------------|--|

10.5 Matières incompatibles

| | |
|-------------------------------|---|
| Matières incompatibles | Tenir à l'écart des acides forts, des oxydants forts. |
|-------------------------------|---|

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

10/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux**

Formation possible d'oxyde de soufre, de sulfate d'ammoniaque.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / corrosion cutanée

Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure irritations, rougeurs, éraflures de la cornée et larmoiements.

Irritation des tissus digestifs

Les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

Sensibilisation respiratoire

Les symptômes peuvent inclure une inflammation du nez, de la gorge, de la toux et des éternuements.

Sensibilisation cutanée

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

11/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les plantes aquatiques Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les abeilles Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les vers de terre Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

12/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité** Pas d'informations disponibles.**Koc** Pas d'informations disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation** Pas d'informations disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol** Pas d'informations disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB****Évaluation PBT et vPvB** Pas d'informations disponibles.**12.6 Autres effets néfastes****Information écologique supplémentaire** Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Généralités** Éviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.**Produit** Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

13/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France**Emballages contaminés** Réemploi de l'emballage interdit.**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le mélange n'est pas classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

| | |
|--|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | Non applicable. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Non applicable. |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|--|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | Non applicable. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Non applicable. |

IATA

| | |
|--|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | Non applicable. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Non applicable. |

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

14/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations supplémentaires****Classement ICPE**

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)
Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : 2171.

Conformité aux annexes REACH

Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Eviter de respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

15/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

P301 + P310 EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Pas de mentions de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Pas de classes et de catégories de danger citées dans les sections 2 et 3.

Abréviations et acronymes

| | |
|----------------------------------|---|
| ADI / DJA | Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ARfD | Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë |
| ATE/ETA | Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë |
| BCF | Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| CE _x | Concentration d'Effet pour X% |
| CE _{bx} | Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale |
| CE _{rx} | Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale |
| CLP | Classification, Labelling, Packaging regulation |
| CI _x /IC _x | Concentration d'Inhibition pour X% |
| CL _x /LC _x | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DL _x /LD _x | Dose Létale pour X% |
| DMEL | Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale |
| DNEL | Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet |
| DSENO | Dose Sans Effet Observable |
| EC Number | EINECS and ELINCS Number |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| EN/NE | Norme européenne |
| EU/UE | Union Européenne |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |
| ICPE | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |

ENGRAIS POTAGER ET POMMES DE TERRE
SOPOTY15 / SOPOTY5B

16/17

Date d'émission : 01/08/2022
Version : 05/ France

| | |
|--------------|--|
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| Koc | Coefficient d'absorption |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OSHA | Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail |
| PBT | Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement |
| Pow | Coefficient n-octanol / eau |
| REACH | Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| S.A/A.S | Substance Active |
| STOT | Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles |
| SVHC | Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| VLEP | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle |
| vPvB | Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable |
| UN/NU | Nations Unies |

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Engrais Potager et Pommes de Terre » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Ajouté: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Informations supplémentaires :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Décommercialisé